



1. EDITORIAL

Le SESSAD a un agrément de 20 places pour des enfants atteints de déficience intellectuelle légère et moyenne, âgés de 3 à 12 ans voire 14 ans si des projets sont en cours.

Le service a assuré en 2016 le suivi de 21 enfants de façon régulière avec un effectif total de 24 suivis sur l'année. Le SESSAD est très sollicité et nous ne pouvons répondre à toutes les notifications faites par la CDA (25 enfants sur liste d'attente au 31/12/2016).

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

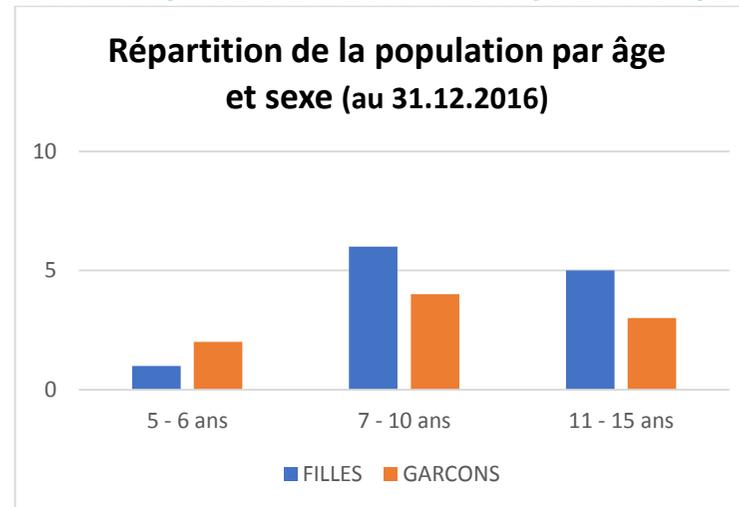
L'accompagnement individuel est toujours privilégié tant au domicile que sur le lieu de scolarisation (une séance à domicile et une séance à l'école pour chaque enfant chaque semaine).

Un des axes essentiels de la démarche d'accompagnement est la co-construction (avec les parents et les différents partenaires) du projet personnalisé de l'enfant, véritable « feuille de route » élaborée de manière à mettre l'usager au cœur du projet qui détermine la prise en charge individualisée.

L'ACTIVITE

	2013	2014	2015	2016
AGREMENT	20	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	205	205	205	205
SEANCES PREVISIONNELLES	2165	2165	2165	2459
SEANCES REALISEES	2346	2654	2377	2564
ECART	181	489	212	105
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	108,36%	122,59%	109,79%	104,27%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	27	26	28	24

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE



Sur la totalité des enfants accueillis, les filles sont représentées à 57,14% et les garçons à 42,86%, tendance que nous avons également observée l'année dernière. La tranche d'âge des 11-15 ans (38%) se stabilise depuis trois années.

On note une prédominance des enfants entre 7 et 10 ans qui composent les 48% de l'effectif. Sur les 57,14% des filles de l'effectif total, la tranche d'âge des 7-10 ans est représentée à 50%. Pour les 42,86% de l'effectif total, on retrouve 44% de garçons dans la tranche d'âge 7-10 ans.

TYPES DE HANDICAP

En 2016, 81% des enfants ont une déficience intellectuelle à titre principal, pour 14% elle est associée. 19% présentent des TSA ou des troubles du psychisme au titre de la déficience principale

Ainsi, conformément à l'agrément hormis un enfant, tous les enfants sont atteints de déficience intellectuelle. Cet enfant atteint de trouble du psychisme (inclus dans les 19%) n'a pas d'atteinte intellectuelle et il va donc être réorienté.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Le SESSAD a débuté en novembre 2016 l'écriture de son nouveau projet de service qui sera finalisé en 2017.

3.2. Partenariat

Le réseau partenarial est un volet primordial au SESSAD qui intervient en milieu ouvert.

Qu'il soit formalisé par convention ou non, le travail en partenariat permet d'assurer une cohérence dans l'accompagnement pour accompagner l'enfant dans sa globalité et favoriser son bien-être, en évitant autant que possible les ruptures de parcours.
En octobre 2016, le SESSAD a initié une activité "atelier terre" pour 6 enfants avec un potier sous convention avec l'Association Culturelle de Landser.

3.3. Travail avec les familles

La dimension d'aide et de soutien des familles fait partie intégrante du projet du SESSAD, lequel a un réel rôle de tiers et de médiateur entre parents et enfants d'une part, mais également entre parents et les différents intervenants.

Au même titre que le travail avec l'enfant, la guidance parentale est un axe prioritaire de l'accompagnement, elle a pour objet de soutenir les parents, de les conseiller quant aux meilleurs moyens de favoriser l'éveil de leur enfant, de coordonner l'action des professionnels intervenant au niveau de la famille.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le règlement de fonctionnement du SESSAD a été révisé en 2016. Le nouveau règlement de fonctionnement a été adopté par le Conseil d'Administration le 09/06/2016.

Suite à l'évaluation interne réalisée en 2015, un plan d'action a été élaboré et un certain nombre d'améliorations ont été réalisées (exemple : travail sur l'Autorité parentale, révision de procédures, actualisation de documents, amélioration de la traçabilité.....). Un projet de création d'un livret d'accueil à destination des enfants est en cours de réalisation.

Les actions à mener restantes et issues de l'évaluation interne seront intégrées dans le plan d'action révisé à l'occasion de l'écriture du nouveau projet.

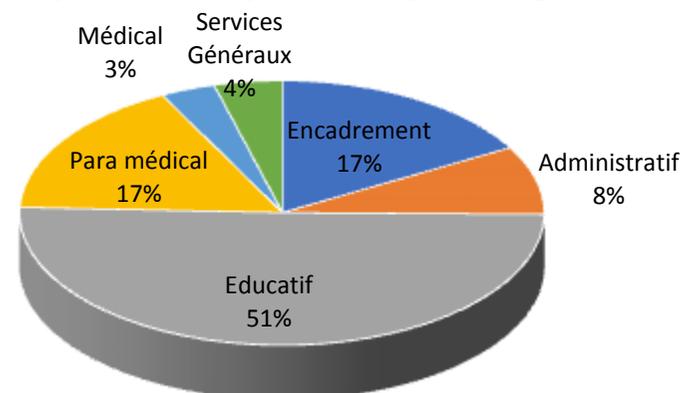
Conformément aux recommandations de l'ANESM concernant l'autisme, la psychologue a participé à une formation au diagnostic TSA, qui sera poursuivie en 2017.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2016

2014	2015	2016
7,00	5,55	5,95

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Éducatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	5,95	1,00	0,50	3,00	1,00	0,20	0,25

Répartition du personnel par catégorie



Les postes éducatifs sont restés stables.

Les besoins en matière de suivi psychologiques sont supérieurs aux ressources allouées. Ainsi, si l'ensemble des enfants sont vus lors de l'admission, un suivi régulier peut être réalisé pour 7 enfants et des rencontres ponctuelles peuvent être proposées à six enfants. Ces dernières nécessiteraient d'être plus rapprochées et davantage d'enfants justifieraient d'un suivi régulier (trois enfants).

Le départ en retraite, prévu en 2017, du médecin psychiatre ne sera que très difficilement compensé. Il apparaît difficile de recruter un médecin en général, un psychiatre en particulier. Les actions menées en amont n'ont pas abouti à ce jour. La question du suivi médical et psychiatrique des enfants va se poser de manière cruciale. Le service de psychiatrie infantile devra, à défaut d'un recrutement, nous apporter un appui. Cette question aura un impact important sur l'évolution de notre projet et sur les accompagnements réalisés.

6. CONCLUSION

Le nouveau projet va nous permettre de redéfinir nos projets et perspectives.

Le SESSAD Jules VERNE est un petit service, bien implanté sur le territoire et reconnu pour la qualité de ses prestations. Il est prêt à s'agrandir au regard des sollicitations qui sont les siennes et auxquelles il ne peut répondre (liste d'attente). Il peut aussi déployer son savoir-faire pour des enfants atteints de TSA (cf. : suivis en cours, formations effectuées...).